

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



Date de publication: 23.11.2022

Edition: 1


Date de révision: 23.11.2022

Révision: 1

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

RUBRIQUE 1		Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1	Identificateur de produit	
	Nom du produit	TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4
	Code	DS-100
	Nom chimique	Solution d'engrais NPK avec micronutriments
	Formule chimique	-
	Numéro index	Non applicable
	No EINECS	Non applicable
	No CAS	Non applicable.
	Numéro d'enregistrement	Il s'agit d'un mélange et il n'a donc pas de numéro d'immatriculation.
	UFI	SUT0-P0J7-X00X-XT99
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Emploi de la substance / de la préparation	Engrais
	Utilisations déconseillées	Autres alliés identifiés.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	ADP – Fertilizantes, S.A. Estrada Nacional nº 10 2615-907 Alverca Portugal (00351) 210 300 400 e-mail: : fdsinfo@grupofertiberia.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	FRENCH POISON AND TOXICOVIGILANCE CENTRE NETWORK - 3 83 85 21 92 Le service est disponible dans les langues suivantes : français SOPAC – Sociedade Produtora de Adubos Compostos(00351) 265 304 496 (Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 09:00 à 18:00)
RUBRIQUE 2		Identification des dangers
2.1	Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	GHS07 Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

2.2	Éléments d'étiquetage	
	Pictogrammes de danger	
	Mention d'avertissement	Attention
	Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage	Non applicable.
	Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
	Conseils de prudence	P102 Tenir hors de portée des enfants. P264 Se laver soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les lever avant réutilisation. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	Indications complémentaires	Non applicable.
	Articles supplémentaires à inclure sur les étiquettes	Non applicable.
	Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et objets dangereux	Non applicable.
	Exigences d'emballages spéciaux	Non applicable.
	Containers pour être équipés d'un verrou de sécurité pour enfants	Non applicable.
	Avertissement tactile de danger	Non applicable.
2.3	Autres dangers	
	Autres dangers qui ne donnent pas lieu à la classification	Aucun connu.

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non applicable.
	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucun des composants n'est répertorié.

RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants

3.1	Substances	Non applicable.
------------	-------------------	-----------------

3.2	Mélanges	
------------	-----------------	--

Nom	N° Index	N° CE	N° CAS	N° d'enregistrement	%(P/P)	Classification Regulation CE N° 1272/2008
Acide orthophosphorique	015-011-00-6	231-633-2	7664-38-2	01-2119485924-24-XXXX	10-<25%	Corr. 1 H290; Acute Tox. 4 H302; Skin Corr. 1B H314; Skin Irrit. 1B; H314: C >= 25% Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %
Sulfate de manganèse	025-003-00-4	232-089-9	7785-87-7	01-2119456624-35-XXXX	< 1 %	Eye Dam. 1 H318; STOT Rep. Exp. 2 H373; Aquatic Chronic 2 H411
Borax anhydre	005-011-00-4	215-540-4	1330-43-4	01-2119490790-32-XXXX	< 4,5%	Repr. 1B H360FD Repr. 1B; H360FD: C ≥4,5

(1) D'autres substances peuvent être ajoutées en quantités n'affectant pas le classement du produit, telles que des sulfates de fer à des concentrations inférieures à 5 %.

	Indications complémentaires	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
--	------------------------------------	--

RUBRIQUE 4 Premiers secours

4.1	Description des mesures de premiers secours	
------------	--	--

Remarques générales	Aucune mesure comportant un risque personnel ou sans formation adéquate ne doit être entreprise. Évitez la réanimation directe bouche-à-bouche, car elle peut être dangereuse pour la personne qui fournit l'aide. Utiliser d'autres méthodes de réanimation, de préférence des équipements à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes:
Inhalation	Retirer de l'exposition. Dans les cas graves, ou si la guérison n'est pas rapide ou complète, consultez un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Si le patient est conscient, faites-lui boire de l'eau. Si le patient ne se sent pas bien, consultez un médecin.
Contact avec le peau	Rincez abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
Contact avec les yeux	Irriguez avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes. Obtenez des soins médicaux.

4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
------------	--	--

Contact avec les yeux	Rougeurs, démangeaisons, brûlures.
Inhalation	Difficulté à respirer.
Contact avec le peau	Aucun effet important ou danger critique.
Ingestion	Nausées, vomissements, toux,

4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements	
------------	---	--

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

	Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Évitez le bouche-à-bouche direct, car cela peut être dangereux pour la personne qui apporte son aide. Utilisez d'autres méthodes de réanimation, de préférence des appareils à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes :	
	Note au médecin traitant:	Traiter de façon symptomatique.
	Traitements spécifiques:	Il n'existe pas de traitement spécifique. Elle dépend d'une observation médicale spécialisée.
RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie		
5.1	Moyens d'extinction	
	Le produit n' est pas inflammable.	
	Moyens d'extinction appropriés	Tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.
	Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.	
	Produits de décomposition thermique dangereux	Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, il émet des fumées toxiques.
5.3	Conseils aux pompiers	
	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements du personnel de lutte contre l'incendie (y compris les casques, les bottes de protection) doivent être conformes à la norme européenne EN 469 et les gants à la norme EN 659. Ils fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques et doivent être résistants au feu. L'établissement doit disposer d'un équipement de protection suffisant pour faire face aux incendies.	
RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle		
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
	Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence:	
	Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Ne laissez pas entrer le personnel non nécessaire ou non protégé. Ne touchez pas et ne marchez pas dans la matière déversée. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurez une ventilation adéquate. Utilisez un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Portez un équipement de protection individuelle approprié (comme indiqué dans la section 8 de la fiche de données de sécurité). Suivez les procédures d'urgence locales et les instructions du personnel d'installation.	
	Pour les secouristes	
	Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, notez toute information sur les matériaux appropriés et non appropriés. Voir aussi les informations de la section "Pour le personnel des services non d'urgence".	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau (de surface et souterrains), les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué des impacts négatifs (égouts, cours d'eau, sol ou air).	
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter de disperser le produit déversé. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse pour contrôler les vapeurs. Faites une barrière de protection et assurez la fermeture des drains avec un matériau de confinement approprié. Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Balayer et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination.	
6.4	Référence à d'autres rubriques	
	Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.	
RUBRIQUE 7	Manipulation et stockage	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
	Mesures techniques de précaution	Portez un équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un substitut approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Éviter de manipuler des substances incompatibles, voir section 7.2. et 10.
	Information concernant l'hygiène au travail en général	Interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones où on mange. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	
	Éviter le contact et l'emballage avec des substances ou des mélanges incompatibles. Voir section 10 ; Éviter la proximité de sources potentielles d'inflammation (y compris les équipements électriques) ; Stocker dans des locaux où les conditions météorologiques défavorables (températures élevées) peuvent être évitées ; Éviter la lumière directe du soleil ; Assurer une bonne ventilation de la zone de stockage. Veillez à ce que les quantités pouvant être stockées ne soient pas dépassées. Voir section 15.	
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	
	Utiliser uniquement comme indiqué au paragraphe 1.2.	
RUBRIQUE 8	Contrôles de l'exposition/protection individuelle	
8.1	Paramètres de contrôle	
	Limites d'exposition professionnelle	Valeur limite d'exposition professionnelle pas disponible.

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Procédures de contrôle recommandées		Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Les normes de surveillance telles que les suivantes peuvent être utilisées comme référence : La norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail. Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation d'agents chimiques pour la comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur les lieux de travail. Lignes directrices pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail. Exigences générales pour l'exécution des procédures de mesure des agents chimiques) Les documents d'orientation nationaux sur les méthodes de détermination des substances dangereuses doivent également être utilisés comme référence.			
Niveaux avec effets dérivés		Aucune DEL disponible.			
Concentrations prévus avec effet		Aucune PEC disponible.			
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail		CAS: 7664-38-2 acide phosphorique VLEP: Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm			
DNEL					
Substance				7664-38-2	7785-87-7
				Acide orthophosphorique	Sulfate de manganèse
Travailleur industriel/professionnel	Inhalation (mg/m3)	À long terme	Systémique	10,7 mg/m3	0,2 mg/m3
			Local	Aucun risque identifié	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse
		À court terme	Systémique	1 mg/m3	0,2 mg/m3
			Local	2 mg/m3	Aucun risque identifié
	Dermique (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Aucun risque identifié	0,004 mg/kg pc /d
			Local	Aucun risque identifié	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse
		À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse
	Oculaire (mg/kg)	À long terme	Systémique	Indisponible	Indisponible
			Local	Indisponible	Indisponible

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

		pc/jour)	À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
				Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
Consommateur	Inhalation (mg/m3)	À long terme	Systémique	4,57 mg/m3	0,043 mg/m3	
			Local	Aucun risque identifié	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse	
		À court terme	Systémique	0,36 mg/m3	Aucun risque identifié	
			Local	0,36 mg/m3	Aucun risque identifié	
		Dermique (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Aucun risque identifié	0,002 mg/kg pc /d
				Local	Aucun risque identifié	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse
			À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
				Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
	Oral (mg/kg pc/día)	À long terme	Systémique	0,1 mg/kg pc /d	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse	
			Local	Risque faible (aucune limite obtenue)	No se espera exposición	
		À court terme	Systémique	Indisponible	Indisponible	
			Local	Indisponible	Indisponible	
		Oculaire (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Indisponible	Indisponible
				Local	Indisponible	Indisponible
	À court terme		Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié	
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié	
PNEC						
Substance				7664-38-2	7785-87-7	
				Acide orthophosphorique	Sulfate de manganèse	
Eau douce (mg/L)				Aucun risque identifié	0,03 mg/L	
Eau salée (mg/L)				Aucun risque identifié	0 mg/L	

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

	STP (mg/L)	Aucun risque identifié	56 mg/L
	Sédiment eau douce (mg/L)	Aucun risque identifié	0,011 mg/kg sédimentdw
	Sédiment eau salée (mg/L)	Aucun risque identifié	0,011 mg/kg sédimentdw
	Air (mg/L)	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
	Terre (mg/L)	Aucun risque identifié	25,1 mg/kg terredw
	Prédateurs (empoisonnement secondaire) (mg/L)	Aucun risque identifié	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation
	Composants avec valeurs limites biologiques	Ils n'existent pas.	
	Indications supplémentaires	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.	
8.2	Contrôles de l'exposition		
	Contrôles d'ingénierie appropriés	<p>En règle générale, l'accès est interdit au personnel non autorisé. L'interdiction doit être affichée sur un panneau clairement visible et lisible.</p> <p>Ventilation. Les installations de stockage et de chargement et déchargement ou transfert doivent être conçues avec une ventilation naturelle ou forcée de manière à ce que le risque d'exposition des travailleurs soit contrôlé de manière adéquate. A cet effet, la conception tient particulièrement compte des caractéristiques des vapeurs auxquelles ils peuvent être exposés et de la source d'émission, du captage des vapeurs à la source et de leur transmission éventuelle à l'environnement du stockage ou de l'installation.</p> <p>Lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments, la ventilation doit être canalisée vers un endroit sûr à l'extérieur par des conduits dédiés, en tenant compte des niveaux d'émission admissibles dans l'atmosphère. Lorsque la ventilation forcée est utilisée, elle doit être munie d'un système d'alarme en cas de défaillance.</p> <p>Les locaux comportant des fosses ou des sous-sols où des vapeurs peuvent s'accumuler doivent être dotés d'une ventilation forcée adéquate dans ces fosses ou sous-sols pour empêcher l'accumulation de vapeurs.</p>	
		Mesures générales de protection et d'hygiène	<p>Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail.</p> <p>Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.</p> <p>Vérifiez que vous disposez de l'eau courante près du lieu de travail.</p>
		Protection des yeux/du visage	<p>Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques (avec une ventilation indirecte) lorsqu'il y a une possibilité de contact avec le liquide ou le brouillard. L'utilisation d'un écran facial complet en plus des lunettes de protection est recommandée pour une protection supplémentaire. Voir la norme de protection des yeux et du visage EN 166 pour plus d'informations. Une douche de sécurité et une fontaine de lavage des yeux doivent être prévues dans la zone de manipulation de l'ammoniac.</p>
	Mesures de protection individuelle		

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

	individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Protection de la peau	
		Protection des mains	Portez des gants en cuir pour éviter les engelures dues à l'expansion rapide du gaz lors de la manipulation de bouteilles de gaz sous pression. Les crèmes de protection de la peau ne protègent pas suffisamment contre cette substance. Lorsqu'il y a un risque de contact direct avec la substance, des gants résistant aux produits chimiques sont nécessaires.
		Matériau du gant	Gants en cuir
		Autres	Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.
		Protection respiratoire	En cas de fumées dangereuses, porter un appareil respiratoire autonome. Voir la norme de protection respiratoire EN 137 pour plus d'informations.
		Risques thermiques	Non disponible.
	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement		Une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire pour certaines opérations.

RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Coleur	Incolore
Odeur	Léger
Seuil olfactif	Non disponible
Point de fusion/point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle	100 °C
Inflammabilité	Non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Supérieure	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Point d'éclair	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Température d'auto-inflammation	Non combustible.
Température de décomposition	Non déterminé.
pH	5-7
Viscosité	
Viscosité cinématique	Non déterminé.

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

	Viscosité dynamique	Non déterminé.
	Solubilité	
	Dans l'eau	Miscible
	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Pression de vapeur	Non disponible
	Densité et/ou densité relative	Entre 1,1 et 1,3 g/cm ³ à 20 °C
	Densité de vapeur relative	Non disponible
	Caractéristiques des particules	N'est pas applicable. Cette propriété ne s'applique qu'aux solides.
9.2	Autres informations	
	Forme	Liquide
	Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
	Propriétés comburantes:	Non disponible
	Informations concernant les classes de danger physique	
	Substances et mélanges explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Aérosols	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz sous pression	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides inflammables	
	Matières solides inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances et mélanges autoréactifs	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Matières solides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Matières et mélanges auto-échauffants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Matières solides comburantes	
	Peroxydes organiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances ou mélanges	Peut être corrosif pour les métaux.
	Explosibles désensibilisés	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Autres caractéristiques de sécurité	

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

	Sensibilité mécanique	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Température de polymérisation auto-accélérée	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Formation de mélanges poussières/air explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Réserve acide/alcaline	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Taux d'évaporation	Non disponible
	Miscibilité	Non disponible.
	Conductivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Corrosivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Groupe de gaz	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Potentiel redox	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Potentiel de formation de radicaux libres	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Propriétés photocatalytiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
RUBRIQUE 10	Stabilité et réactivité	
10.1	Réactivité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.2	Stabilité chimique	Chimiquement stable dans les conditions indiquées du stockage, de la manipulation et de l'utilisation.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Non connu
10.4	Conditions à éviter	Lorsqu'elle est chauffée, la solution peut dégager des vapeurs d'ammoniac. Travaux de soudure ou de chauffage associé sur des équipements ayant contenu le produit, sans les avoir préalablement lavés pour en éliminer toute trace.
10.5	Matières incompatibles	Non connu
10.6	Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie : voir section 5. Lorsqu'il est chauffé, il se décompose en libérant des gaz toxiques contenant des oxydes d'azote et de phosphore et de l'ammoniaque. En contact avec des substances alcalines, peut libérer de l'ammoniaque.
RUBRIQUE 11	Informations toxicologiques	
11.1	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
	Toxicité aiguë	

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	OECD 423	Rat	Oral	300 < DL50 < 2000 mg/kg pc
Sulfate de manganèse	7785-87-7	Quelconque OECD 402	Rat Rat	Oral Inhalation	DL50: 2150 mg/kg pc. CL50 > 4,45 mg/l air.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
Corrosion cutanée/irritation cutanée					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	OECD 431	Rat	Cutané	La substance est classée comme 1B, corrosive pour la peau.
Sulfate de manganèse	7785-87-7	OECD 404	Lapin	Cutané	Non irritant
Classifié comme H315 Provoque une irritation cutanée.					
Lésions oculaires graves/irritation oculaire					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Quelconque	Lapin	Oculaire	Catégorie 1. Il provoque de graves blessures oculaires.
Sulfate de manganèse	7785-87-7	OECD 405	Lapin	Oculaire	Irritant.
Classifié comme H319 Provoque une sévère irritation des yeux.					
Sensibilisation respiratoire ou cutanée					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	-	-	-	L'acide phosphorique est classé comme corrosif pour la peau, de sorte qu'aucune autre étude n'est nécessaire en ce qui concerne la sensibilisation.
Sulfate de manganèse	7785-87-7	-	-	-	Aucune étude disponible. Sur la base des informations disponibles concernant d'autres substances telles que le MnCl ₂ , aucun effet sensibilisant n'est observé.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
Mutagenicité sur les cellules germinales					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	OECD 471 OECD 473 OECD 476	Bactéries Aberration chromosomique Mutation dans les cellules de mammifères		Non mutagène
Sulfate de manganèse	7785-87-7	OECD 471 OECD 473 OECD 476	Bactéries Aberration chromosomique Mutation dans les cellules de mammifères		Non mutagène
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
Cancérogénicité					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Acide orthophosphorique	7664-38-2	-	-	-	Aucune étude disponible, cependant, sur la base des informations disponibles, il est conclu que la substance n'est pas cancérigène.
Sulfate de manganèse	7785-87-7	-	-	-	Un examen approfondi de la littérature disponible concernant les formes inorganiques de manganèse conduit à la conclusion que la substance n'est pas cancérigène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	OECD 422	Rat	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL > 500 mg/kg pc/d. Toxicité pour le développement: NOAEL > 370 mg/kg pc/d
Sulfate de manganèse	7785-87-7		Rat	Oral Inhalation	Effets sur la fertilité: NOAEL: 20 µg/l Toxicité pour le développement: NOAEL: 25 µg/l

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition unique

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Sulfate de manganèse	7785-87-7	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition répétée

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Quelconque	Rat	Oral	LOAEL: 155 mg/kg pc/d
Sulfate de manganèse	7785-87-7	Quelconque	Rat Mono	Oral Inhalation	Aucun effet n'est observé lors d'une exposition répétée à des doses.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Composant	N° CAS	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.
Sulfate de manganèse	7785-87-7	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucun des composants n'est compris.

Autres informations

Non disponible.

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

RUBRIQUE 12	Informations écologiques					
12.1	Toxicité					
	Toxicité aquatique					
	Composant	N° CAS		Poissons	Crustacés	Algue
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	Court terme	pH létal: 3-3,25	Il est conclu que les effets à long terme sont causés par des valeurs de pH réduites.	CE50(48h) > 100 mg/l
			Long terme	No disponible		
	Sulfate de manganèse	7785-87-7	Court terme	CL50(96h): 49,9 mg/l	NOEC: 4,5 mg Mn/l	CL50(96h): 13,7 mg/L
			Long terme	NOEC: 20 µg/L	NOEC(7d): 30,72 mg/l	No disponible
	Toxicité terrestre					
	Composant	N° CAS	Macro-organisme	Micro-organisme	Plantes terrestres	Autres organismes
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	Pas nécessaire d'un point de vue scientifique	Pas nécessaire d'un point de vue scientifique	Une exemption est proposée pour cet article.	-
	Sulfate de manganèse	7785-87-7	-	-	-	-
	Activité microbiologique dans les stations d'épuration des eaux usées					
	Composant	N° CAS	Toxicité pour les micro-organismes aquatiques			
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	CE50(3h) > 1000 mg/l CE10/NOEC: 1000 mg/l			
	Sulfate de manganèse	7785-87-7	CE50 > 1000 mg/l NOEC: 560 mg/l			
12.2	Persistance et dégradabilité					
	Composant	N° CAS	Dégradation			
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	Hydrolyse	Ce n'est pas scientifiquement nécessaire.		
			Photolise	Indisponible.		
			Biodégradation	Indisponible.		
	Sulfate de manganèse	7785-87-7	Hydrolyse	Ce n'est pas scientifiquement nécessaire.		
			Photolise	Indisponible.		
			Biodégradation	Indisponible.		
12.3	Potentiel de bioaccumulation					
	Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (K_{ow})	Facteur de bioconcentration (BFC)	Observations	

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

	Acide orthophosphorique	7664-38-2	Sans objet.	-	-
	Sulfate de manganèse	7785-87-7	-	-	-
12.4	Mobilité dans le sol				
	Composant	N° CAS	Résultat		
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	Aucune information n'est disponible.		
	Sulfate de manganèse	7785-87-7	Log Kp (eau solide dans la terre): 3,1. Log Kp (eau solide dans les sédiments): 3,1. Log Kp (solides-eau dans les matières en suspension): 3,1. Log Kp (eau solide dans les boues d'épuration): 3,1. Log Kp (eau solide dans les boues d'épuration sédimentées): 3,1. Log Kp (eau solide dans les boues d'épuration activées): 3,1. Log Kp (solides-eau dans les boues d'effluents): 3,1.		
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB				
	Non applicable.				
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien				
	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.				
12.7	Autres effets néfastes				
	Aucun effet important ou danger critique.				
RUBRIQUE 13	Considérations relatives à l'élimination				
13.1	Méthodes de traitement des déchets				
	Méthodes d'élimination	<p>Gestion des déchets (élimination et valorisation) : Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2018/851/CE, Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets).</p> <p>Emballage : Selon les codes 15 01 (décision 2014/955/UE de la Commission), si l'emballage a été en contact direct avec le produit, il doit être traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il doit être traité comme un déchet non dangereux. Le déversement dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2.</p> <p>Dispositions relatives à la gestion des déchets : Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées.</p> <p>Législation communautaire : Directive 2018/851/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) no. 1357/2014. Législation nationale : Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.</p>			
	Catalogue européen des déchets	HP4: Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires.			
RUBRIQUE 14	Informations relatives au transport				
	Information réglementaire	ADR/RID	ADNR	IMDG	IATA
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	-			

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
	Classe	-	-
	Étiquette	-	-
14.4	Groupe d'emballage	-	
14.5	Dangers pour l'environnement	Produit non classé comme dangereux pour l'environnement aquatique.	
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non définies. Observer l'information remarquable, p. ex. sur la manipulation, dans des autres sections du présent document	
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.	
RUBRIQUE 15	Informations relatives à la réglementation		
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement		
	Règlement (CE) n° 1907/2006 de l'UE (REACH)	Ce produit est conforme au Règlement REACH.	
	Catégorie SEVESO	Non applicable.	
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	Non applicable.	
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	Non applicable.	
	Substances dangereuses harmonisées - ANNEXE VI (CLP)	Contient orthophosphoric acid et son numéro d'index est 015-011-00-6.	
	Règlement (CE) no 1907/2006 - ANNEXE XVII	Non applicable.	
	RÈGLEMENT (UE) 2019/1148		
	Annexe I - Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences conformément à l'article 5, paragraphe 3)	la substance n'est pas comprise	

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

	Annexe II - Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement	la substance n'est pas comprise
	Règlement (CE) no 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	la substance n'est pas comprise
	Règlement (CE) no 111/2005 fixant les règles relatives à la surveillance et au commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	la substance n'est pas comprise
	Régulation (UE) 2009/1009	Ce produit est conforme à la réglementation des engrais.
	Régulation (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Ce produit est conforme au règlement CLP.
	Régulation (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	Régulation (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	Régulation (CE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	Évaluation PBT/mPmB	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
	Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée et les scénarios d'exposition sont annexés à cette fiche.	
RUBRIQUE 16	Autres informations	
	Phrases importantes	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

	Acronymes et abréviations	<p>ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).</p> <p>STP: Sewage treatment plant.</p> <p>OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development.</p> <p>IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.</p> <p>IATA: International Air Transport Association.</p> <p>GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society).</p> <p>DNEL: Derived No-Effect Level (REACH).</p> <p>PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH).</p>
	Données modifiées par rapport à la version précédente	<p>Adaptação ao Regulamento (UE) n.º 2020/878.</p> <p>Modificação dos cenários de exposição de acordo com a atualização do relatório de segurança química.</p>
	Sources bibliographiques	<p>Cette fiche de données de sécurité a été préparée en conformité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE II : Guide pour la préparation des fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) 2020/878) sur la base des données incluses dans le rapport sur la sécurité chimique des substances enregistrées. - Orientations disponibles sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : (http://echa.europa.eu/). - Guide pour l'élaboration de fiches de données de sécurité pour les engrais (www.fertilizerseurope.com).
	Méthodes utilisées pour la classification du mélange [article 9 du règlement (CE) no 1272/2008]	<p>Classification et étiquetage conformément au principe d'extrapolation du règlement n° 1272/2008 (CLP).</p>
	Conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement	<p>Une formation minimale à la prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui manipulera ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/l'étiquette du produit.</p>

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et leur exactitude est basée sur la connaissance du produit au moment de la publication. Les informations présentées sont uniquement destinées à décrire le produit du point de vue de la protection et de la sécurité de l'homme et de l'environnement et ne peuvent donc pas être considérées comme des spécifications du produit. Il n'implique l'acceptation d'aucun engagement ou responsabilité légale de la part de la Société, pour les conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation en toutes circonstances. Les informations fournies sont considérées comme exactes et à jour au moment de cette édition, se référant uniquement au produit et peuvent ne pas être valables dans des compositions ou des formulations avec d'autres produits. La responsabilité de son utilisation appartient aux utilisateurs.

Scénarios d'exposition



Acide phosphorique

SE 1: Fabrication - Fabrication de la substance ; Liquide

1. Section de titre

Nom SE: Fabrication - Fabrication de la substance ; Liquide

Environnement

Manufacture of substance

ERC 1

Travailleurs

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC 1

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC 2

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC 3

Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC 4

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC 8b

Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC 9

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC 15

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

Quantité utilisée, fréquence et durée de l'utilisation (ou de la vie utile)

• Quantité d'utilisation quotidienne sur le site: $\leq 3.17E4$ tonnes/jour• Quantité d'utilisation annuelle sur le site: $\leq 9.5E6$ tonnes/année

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration biologique des eaux usées

• Biologique STP : Standard [Efficacité Eau : -%]

• Taux de décharge de la STP: $\geq 2E3$ m³/jour

• Application des boues de STEP sur les sols agricoles: Oui

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets (y compris les déchets d'articles)

• Considérations particulières sur les opérations de traitement des déchets

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

- Débit de l'eau de surface réceptrice: $\geq 1.8E4$ m³/jour

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

PROCs	1	2	3	4	8b	9	15
-------	---	---	---	---	----	---	----

Caractéristiques du produit (article)

Pourcentage (p/p) de substance dans le mélange/article:	≤ 100 % Calculé dans MEASE comme >25 % w/w
Forme physique du produit utilisé:	Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Durée de l'activité:	< 8 heures/jour
----------------------	-------------------

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation générale:	Ventilation générale de base (1-3 renouvellements d'Air par heure) [Efficacité par inhalation : 0%].						
Ventilation par aspiration locale:	non [Efficacité Inhalation : 0%]	Oui [Efficacité Inhalation : 90%, Dermique : -%]	Oui [Efficacité Inhalation : 97%, Dermique : -%]	Oui [Efficacité Inhalation : 90%, Dermique : -%]	-	-	-
Confinement:	Processus de lot fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus fermé sans risque d'exposition	-	-	-	-
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	-	-	-	-	-	-	Avancé

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Protection cutanée:	Oui (Chemically resistant gloves conforming to EN374) and (other) appropriate dermal protection [Effectiveness Dermal: 80%]			
Protection des voies respiratoires:	Non [Efficacité Inhalation : 0%].	Oui (Respirateur avec FAP de 10) [Efficacité par inhalation : 90 %].	Non [Efficacité Inhalation : 0%].	Oui (Respirateur avec FAP de 10) [Efficacité par inhalation : 90 %].
Protection des yeux:	Oui			

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Lieu d'utilisation:	Intérieur
Température de fonctionnement:	<= 40 °C

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

Route de sortie	Méthode d'estimation de la libération	Explication/Justification
Eau	ERC	Release factor before on site RMM: 6% Release factor after on site RMM: 6% Local release rate: 1.9E6 kg/day
Air	ERC	Facteur de libération avant RMM sur site : 5%. Facteur de rejet après RMM sur site : 5%. Taux de rejet local : 1.58E6 kg/jour
Sol non agricole	ERC	Facteur de rejet après RMM sur site : 0,01%.

3.2. Exposition des travailleurs

PROCs	1	2	3	4	8b	9	15
Voie d'exposition et type d'effets							

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Inhalation, systémique, long terme (mg/m3) (MEASE 1.02.01)	0.04	0.401	0.12	0.2	0.601	0.2	0.2
Inhalation, local, long terme (mg/m3) (MEASE 1.02.01)	0.04	0.401	0.12	0.2	0.601	0.2	0.2
Inhalation, locale, aiguë (mg/m3) (MEASE 1.02.01)	0.08	0.802	0.24	0.4	1.202	0.4	0.4
RCR	1	2	3	4	8b	9	15
Inhalation, systémique, long terme (mg/m3)	< 0,01	0.037	0.011	0.019	0.056	0.019	0.019
Inhalation, local, long terme (mg/m3)	0.04	0.401	0.12	0.2	0.601	0.2	0.2
Inhalation, locale, aiguë (mg/m3)	0.04	0.401	0.12	0.2	0.601	0.2	0.2

Remarques sur les données d'exposition provenant d'outils d'estimation externes:

MEASE 1.02.01 :

Explication : Exposition par inhalation, concentration à long terme : Calculé comme un 'Liquide' dans MEASE.

Exposition par inhalation, concentration à court terme : Calculée comme un "Liquide" dans MEASE. Valeur basée sur la valeur à long terme (90e percentile) et modifiée conformément au tableau R.14-3 du guide ECHA sur les exigences d'information et l'évaluation chimique, chapitre R.14 : Estimation de l'exposition professionnelle.

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Exposition par inhalation, effets systémiques:

Les RMM en place pour contrôler l'exposition par la voie de l'inhalation pour les effets locaux de l'acide phosphorique sont suffisantes pour assurer une protection adéquate contre la toxicité systémique.

Exposition cutanée, effets locaux :

Utilisez des vêtements résistants aux acides, une blouse ou une combinaison de laboratoire et des bottes en plastique ou en caoutchouc.

Protection des mains

Des gants de protection imperméables et résistants aux produits chimiques sont nécessaires.

Matériau des gants : Les gants en chloroprène, néoprène ou PVC donnent généralement des temps de passage supérieurs à 8 heures, mais les éléments suivants peuvent affecter le temps de passage et doivent être pris en compte lors du choix des gants:

- L'épaisseur du matériau
- Quantité de produit chimique avec laquelle les gants entrent en contact
- Durée d'exposition du gant
- Température à laquelle le travail est effectué
- Possibilité d'abrasion ou de perforation

Protection des yeux:

Le port d'une protection des yeux/du visage est nécessaire pour contrôler les risques. L'écran facial ou les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN166 ou équivalente.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

SE 2: Formulation ou reconditionnement - Formulation en mélange ; Solution aqueuse

1. Section de titre

Nom SE: *Formulation ou reconditionnement - Formulation en mélange ; Solution aqueuse*

Environnement

Formulation en mélange ; Solution aqueuse	ERC 2
---	-------

Travailleurs

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC 1
Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 2
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 3
Production chimique où il y a possibilité d'exposition	PROC 4
Mélange dans des processus par lots	PROC 5
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC 8a
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC 9
Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC 15
Activités manuelles avec contact physique de la main	PROC 19
Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines	PROC 28

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

Quantité utilisée, fréquence et durée de l'utilisation (ou de la vie utile)

- Quantité d'utilisation quotidienne sur le site: $\leq 1.67E4$ tonnes/jour
- Quantité d'utilisation annuelle sur le site: $\leq 5E6$ tonnes/année

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration biologique des eaux usées

- Biologique STP : Standard [Efficacité Eau : -%]
- Taux de décharge de la STP: $\geq 2E3$ m³/jour
- Application des boues de STEP sur les sols agricoles: Oui

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets (y compris les déchets d'articles)

- Considérations particulières sur les opérations de traitement des déchets

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

• Débit de l'eau de surface réceptrice: $\geq 1.8E4$ m³/jour

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

PROCs	1	2	3	4	5	8a/8b	9	15	19	28
-------	---	---	---	---	---	-------	---	----	----	----

Caractéristiques du produit (article)

Pourcentage (p/p) de substance dans le mélange/article:

≤ 100 % Calculé dans MEASE comme >25 % w/w

Forme physique du produit utilisé:

Liquide aqueous solution

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Durée de l'activité:

≤ 8 h/jour

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation générale:

Bonne ventilation générale (3 à 5 renouvellements d'air par heure) [Efficacité par inhalation : 30 %].

Ventilation par aspiration locale:

Non [Efficacité Inhalation : 0%, Dermique : 0%].

Confinement:

Processus de lot fermé avec exposition contrôlée occasionnelle

Processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle

-

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	-	Avancé
--	---	--------

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

Protection cutanée:	Oui (Chemically resistant gloves conforming to EN374) and (other) appropriate dermal protection [Effectiveness Dermal: 80%]
Protection des voies respiratoires:	Non [Efficacité Inhalation : 0%].
Protection des yeux:	Oui

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Lieu d'utilisation:	Intérieur
Operating temperature	<= 40 °C

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

Route de sortie	Méthode d'estimation de la libération	Explication/Justification
Eau	ERC	Facteur de libération avant RMM sur site : 2%. Facteur de rejet après RMM sur site : 2%. Taux de rejet local : 3,33E5 kg/jour
Air	ERC	Facteur de libération avant RMM sur site : 2,5%. Facteur de libération après RMM sur site : 2,5%. Taux de rejet local : 4,17E5 kg/jour
Sol non agricole	ERC	Facteur de rejet après RMM sur site : 0,01%.

3.2. Exposition des travailleurs

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

PROCs	1	2	3	4/5	8a	8b	9	15	19	28
Voie d'exposition et type d'effets										
Inhalation, systémique, à long terme mg/m ³ (MEASE 1.02.01)	1,00E-03	1,00E-03	#####	0.05	0.05	0.01	0.01	0.01	0.05	0.05
Inhalation, systémique, aiguë mg/m ³ (MEASE 1.02.01)	2,00E-03	-								
Inhalation, locale, à long terme mg/m ³ (MEASE 1.02.01)	1,00E-03	1,00E-03	#####	0.05	0.05	0.01	0.01	0.01	0.05	0.05
Inhalation, locale, aiguë mg/m ³ (MEASE 1.02.01)	2,00E-03	2,00E-03	#####	0.1	0.1	0.02	0.02	0.02	0.1	0.1
RCR	1	2	3	4/5	8a	8b	9	15	19	28
Inhalation, systémique, à long terme	< 0,01	< 0,01	<0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Inhalation, systémique, aiguë	Risque qualitatif	-								
Inhalation, locale, à long terme	< 0.01	< 0.01	0.01	0.05	0.05	0.01	0.01	0.01	0.05	0.05
Inhalation, locale, aiguë	< 0.01	< 0.01	0.01	0.05	0.05	0.01	0.01	0.01	0.05	0.05
Remarques sur les données d'exposition provenant d'outils d'estimation externes:										

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

MEASE 1.02.01 :

Explication : Exposition par inhalation, concentration à long terme : Calculé comme un 'Liquide' dans MEASE.

Exposition par inhalation, concentration à court terme : Calculée comme un "Liquide" dans MEASE. Valeur basée sur la valeur à long terme (90e percentile) et modifiée conformément au tableau R.14-3 du guide ECHA sur les exigences d'information et l'évaluation chimique, chapitre R.14 : Estimation de l'exposition professionnelle.

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Exposition par inhalation, effets systémiques:

Les RMM en place pour contrôler l'exposition par la voie de l'inhalation pour les effets locaux de l'acide phosphorique sont suffisantes pour assurer une protection adéquate contre la toxicité systémique.

Exposition cutanée, effets locaux :

Utilisez des vêtements résistants aux acides, une blouse ou une combinaison de laboratoire et des bottes en plastique ou en caoutchouc.

Protection des mains

Des gants de protection imperméables et résistants aux produits chimiques sont nécessaires.

Matériau des gants : Les gants en chloroprène, en néoprène ou en PVC offrent généralement un temps de percée supérieur à 8 heures, mais les éléments suivants peuvent affecter le temps de percée et doivent être pris en compte lors du choix des gants:

- L'épaisseur du matériau
- Quantité de produit chimique avec laquelle les gants entrent en contact
- Durée d'exposition du gant
- Température à laquelle le travail est effectué
- Possibilité d'abrasion ou de perforation

Protection des yeux:

Le port d'une protection des yeux/du visage est nécessaire pour contrôler les risques. L'écran facial ou les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN166 ou équivalente.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

SE 3:

Utilisation généralisée par les professionnels Travailleurs - Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges ; Solution aqueuse

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation généralisée par les professionnels Travailleurs - Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges ; Solution aqueuse*

Environnement

Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, Intérieur) ; Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, Extérieur) ; Solution aqueuse	ERC 8d; ERC 8a
--	----------------

Travailleurs

Mélange dans des processus par lots	PROC 5
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC 8a
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC 9
Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC 15
Activités manuelles avec contact physique de la main	PROC 19

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

Quantité utilisée, fréquence et durée de l'utilisation (ou de la vie utile)

- Quantité quotidienne d'utilisation locale généralisée : $\leq 5.5E-3$ tonnes/jour

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration biologique des eaux usées

- Biologique STP : Standard [Efficacité Eau : -%]

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets (y compris les déchets d'articles)

- Considérations particulières sur les opérations de traitement des déchets

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

PROCs	5	8a	8b	9	15	19

Caractéristiques du produit (article)

Pourcentage (p/p) de substance dans le mélange/article	≤ 100 % Calculé dans MEASE comme >25% w/w
--	---

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Forme physique du produit utilisé:	Liquide aqueous solution
------------------------------------	--------------------------

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Durée de l'activité:	<= 8 h/jour	<= 4 h/jour
----------------------	-------------	-------------

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation générale:	Bonne ventilation générale (3 à 5 renouvellements d'air par heure) [Efficacité par inhalation : 30 %].	
Ventilation par aspiration locale:	Non [Efficacité Inhalation : 0%, Dermique : 0%].	
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	Basique	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

Protection cutanée:	Oui (Chemically resistant gloves conforming to EN374) and (other) appropriate dermal protection [Effectiveness Dermal: 80%]	
Protection des voies respiratoires:	Non [Efficacité Inhalation : 0%].	
Protection des yeux:	Oui	

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Lieu d'utilisation:	Intérieur	
Température de fonctionnement:	<= 40 °C	

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

Route de sortie	Méthode d'estimation de la libération	Explication/Justification
Eau	ERC	Facteur de libération avant RMM sur site : 100%. Facteur de libération après RMM sur site : 100%. Taux de rejet local : 5,5 kg/jour
Air	ERC	Facteur de libération avant RMM sur site : 100%. Facteur de rejet après RMM sur site : 100%.

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Sol non agricole

ERC

Facteur de libération après RMM sur site : 20%.

3.2. Exposition des travailleurs

PROCs	5	8a	8b	9	15	19
Voie d'exposition et type d'effets						
Inhalation, systémique, long terme (mg/m ³) (MEASE 1.02.01)	0.1	0.05	0.05	0.05	0.01	0.03
Inhalation, locale, à long terme (mg/m ³) (MEASE 1.02.01)	0.1	0.05	0.05	0.05	0.01	0.03
Inhalation, locale, aiguë (mg/m ³) (MEASE 1.02.01)	0.2	0.1	0.1	0.1	0.02	0.06
RCR	5	8a	8b	9	15	19
Inhalation, systémique, à long terme	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01
Inhalation, locale, à long terme	0.1	0.05	0.05	0.05	0.01	0.03
Inhalation, locale, aiguë	0.1	0.05	0.05	0.05	0.01	0.03

Remarques sur les données d'exposition provenant d'outils d'estimation externes:

MEASE 1.02.01 :

Explication : Exposition par inhalation, concentration à long terme : Calculé comme un 'Liquide' dans MEASE.

Exposition par inhalation, concentration à court terme : Calculée comme un "Liquide" dans MEASE. Valeur basée sur la valeur à long terme (90e percentile) et modifiée conformément au tableau R.14-3 du guide ECHA sur les exigences d'information et l'évaluation chimique, chapitre R.14 : Estimation de l'exposition professionnelle.

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Exposition par inhalation, effets systémiques:

Les RMM en place pour contrôler l'exposition par la voie de l'inhalation pour les effets locaux de l'acide phosphorique sont suffisantes pour assurer une protection adéquate contre la toxicité systémique.

Exposition cutanée, effets locaux :

Utilisez des vêtements résistants aux acides, une blouse ou une combinaison de laboratoire et des bottes en plastique ou en caoutchouc.

Protection des mains

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Des gants de protection imperméables et résistants aux produits chimiques sont nécessaires.

Matériau des gants : Les gants en chloroprène, en néoprène ou en PVC offrent généralement un temps de percée supérieur à 8 heures, mais les éléments suivants peuvent affecter le temps de percée et doivent être pris en compte lors du choix des gants:

- L'épaisseur du matériau
- Quantité de produit chimique avec laquelle les gants entrent en contact
- Durée d'exposition du gant
- Température à laquelle le travail est effectué
- Possibilité d'abrasion ou de perforation

Protection des yeux:

Le port d'une protection des yeux/du visage est nécessaire pour contrôler les risques. L'écran facial ou les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN166 ou équivalente.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

SE 4:

Utilisation généralisée par les Travailleurs professionnels - Utilisation généralisée par les Travailleurs professionnels ; Engrais

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation généralisée par les Travailleurs professionnels - Utilisation généralisée par les Travailleurs professionnels ; Engrais*

Environnement

Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, Intérieur) ; Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, Extérieur) ; Solution aqueuse	ERC 8e; ERC 8b
--	----------------

Travailleurs

Mélange dans des processus par lots	PROC 5
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC 8a
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC 9
Pulvérisation en dehors d'installations industrielles	PROC 11
Traitement d'articles par trempage et versage	PROC 13
Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC 15
Activités manuelles avec contact physique de la main	PROC 19

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

Quantité utilisée, fréquence et durée de l'utilisation (ou de la vie utile)

- Quantité quotidienne d'utilisation locale généralisée : <= 3,3 tonnes/jour

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration biologique des eaux usées

- Biologique STP : Standard [Efficacité Eau : -%]

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets (y compris les déchets d'articles)

- Considérations particulières sur les opérations de traitement des déchets

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

PROCs	5	8a	8b	9	11	13	15	19
--------------	----------	-----------	-----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Caractéristiques du produit (article)

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Pourcentage (p/p) de substance dans le mélange/article:	<= 100 % Calculé dans MEASE comme >25% w/w	<= 25 % Calculé dans MEASE comme 5-25% w/w	<= 100 % Calculé dans MEASE comme >25% w/w
Forme physique du produit utilisé:	Liquide aqueous solution		
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition			
Durée de l'activité:	<= 8 h/jour		<= 4 h/jour
Conditions et mesures techniques et organisationnelles			
Ventilation générale:	Bonne ventilation générale (3 à 5 renouvellements d'air par heure) [Efficacité par inhalation : 30 %].	Ventilation générale de base (1-3 renouvellements d'Air par heure) [Efficacité par inhalation : 0%].	Bonne ventilation générale (3 à 5 renouvellements d'air par heure) [Efficacité par inhalation : 30 %].
Ventilation par aspiration locale:	Non [Efficacité Inhalation : 0%].		
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	Basique		
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé			
Protection cutanée:	Oui (combinaison à manches longues ; gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation des employés de Basique) [Efficacité cutanée : 80 %].		
Protection des voies respiratoires:	non [Efficacité Inhalation : 0%]	Oui (Respirateur avec FAP de 20) [Efficacité en cas d'inhalation : 95%].	non [Efficacité Inhalation : 0%]
Protection des yeux:	Oui		

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Lieu d'utilisation:	Intérieur
Température de fonctionnement:	<= 40 °C

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

Route de sortie	Méthode d'estimation de la libération	Explication/Justification
Eau	ERC	Facteur de libération avant RMM sur site : 2%. Facteur de rejet après RMM sur site : 2%. Taux de rejet local : 66 kg/jour
Air	ERC	Facteur de rejet avant RMM sur site : 0,1%. Facteur de rejet après RMM sur site : 0,1%.
Sol non agricole	ERC	Facteur de libération après RMM sur site : 1%.

3.2. Exposition des travailleurs

PROCs	5	8a	8b	9	11	13	15	19
Voie d'exposition et type d'effets								
Inhalation, systémique, long terme (mg/m3) (MEASE 1.02.01)	0.1	0.0 5	0.05	0.05	0.6	0.03	0.01	0.03
Inhalation, systémique, aiguë (mg/m3) (MEASE 1.02.01)	-				1.2	0.6	-	
Inhalation, locale, à long terme (mg/m3) (MEASE 1.02.01)	0.1	0.0 5	0.05	0.05	0.6	0.03	0.01	0.03
Inhalation, locale, aiguë (mg/m3) (MEASE 1.02.01)	0.2	0.1	0.1	0.1	1.2	0.6	0.02	0.06
RCR	5	8a	8b	9	11	13	15	19
Inhalation, systémique, à long terme	< 0.01	<0, 01	< 0.01	< 0.01	0.056	< 0.01	<0.01	<0.01
Inhalation, systémique, aiguë	-				Risque qualitatif		-	

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Inhalation, locale, à long terme	0.1	0.05	0.05	0.05	0.6	0.03	0.01	0.03
Inhalation, locale, aiguë	0.1	0.05	0.05	0.05	0.6	0.3	0.01	0.03

Remarques sur les données d'exposition provenant d'outils d'estimation externes:

MEASE 1.02.01 :

Explication : Exposition par inhalation, concentration à long terme : Calculé comme un 'Liquide' dans MEASE.

Exposition par inhalation, concentration à court terme : Calculée comme un "Liquide" dans MEASE. Valeur basée sur la valeur à long terme (90e percentile) et modifiée conformément au tableau R.14-3 du guide ECHA sur les exigences d'information et l'évaluation chimique, chapitre R.14 : Estimation de l'exposition professionnelle.

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Exposition par inhalation, effets systémiques:

Les RMM en place pour contrôler l'exposition par la voie de l'inhalation pour les effets locaux de l'acide phosphorique sont suffisantes pour assurer une protection adéquate contre la toxicité systémique.

Exposition cutanée, effets locaux :

Utilisez des vêtements résistants aux acides, une blouse ou une combinaison de laboratoire et des bottes en plastique ou en caoutchouc.

Protection des mains

Des gants de protection imperméables et résistants aux produits chimiques sont nécessaires.

Matériau des gants : Les gants en chloroprène, néoprène ou PVC donnent généralement des temps de percée supérieurs à 8 heures, mais les éléments suivants peuvent affecter le temps de percée et doivent être pris en compte lors du choix des gants :

- Épaisseur du matériau
- Quantité de produit chimique avec laquelle les gants entrent en contact
- Durée de l'exposition du gant
- Température à laquelle le travail est effectué
- Possibilité d'abrasion ou de perforation

Protection des yeux:

Le port d'une protection des yeux/du visage est nécessaire pour contrôler les risques. L'écran facial ou les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN166 ou équivalente.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

SE 5:

Utilisation par le consommateur - Utilisation par le consommateur ; Engrais

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation par le consommateur - Utilisation par le consommateur ; Engrais*

Environnement

Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, Intérieur) ; Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, Extérieur) ; Solution aqueuse	ERC 8e; ERC 8b
--	----------------

Consumer

Engrais ; Solution aqueuse	PC 12
----------------------------	-------

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

Quantité utilisée, fréquence et durée de l'utilisation (ou de la vie utile)

- Quantité quotidienne d'utilisation locale généralisée : <= 3,3 tonnes/jour

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets (y compris les déchets d'articles)

- Considérations particulières sur les opérations de traitement des déchets

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

- Biologique STP : Standard [Efficacité Eau : -%]

2.2. Contrôle de l'exposition des consommateurs

PCs

12

Caractéristiques du produit (article)

Pourcentage (p/p) de substance dans le mélange/article:	0.3 g/g (par défaut)
---	----------------------

Forme physique du produit utilisé:	Liquide
------------------------------------	---------

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Exposition par voie d'inhalation:	Oui	
Exposition par voie cutanée:	Oui	
Exposition par voie orale:	L'exposition orale est considérée comme non pertinente.	
Spray:	Oui	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition		
Quantité de produit utilisée par application:	<= 5E3 g/événement <60L de produit utilisé par jour. On suppose que pour les consommateurs, 5L par événement sont utilisés.	
Fréquence d'utilisation sur un an:	Fréquent	
Fréquence d'utilisation sur une journée :	1 événement par jour	
Durée d'émission/application :	<= 30 min	
Informations et conseils comportementaux pour les consommateurs		
Adulte/enfant présumé:	Adulte	
Lieu d'utilisation:	Extérieur	
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Facteur de transfert par inhalation:	1	
Facteur de transfert cutané:	1	
3. Estimation de l'exposition et référence à sa source		
3.1. Émission et exposition à l'environnement		
Route de sortie	Méthode d'estimation de la libération	Explication/Justification

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Eau	ERC	Facteur de libération avant RMM sur site : 2%. Facteur de rejet après RMM sur site : 2%. Taux de rejet local : 66 kg/jour
Air	ERC	Facteur de rejet avant RMM sur site : 0,1%. Facteur de rejet après RMM sur site : 0,1%.
Sol non agricole	ERC	Facteur de libération après RMM sur site : 1%.

3.2. Exposition des consommateurs

PCs	12
Voie d'exposition et type d'effets	
Inhalation, systémique, à long terme	0.25
Inhalation, locale, à long terme	0.25
Combined routes, systemic, long-term	-
RCR	12
Inhalation, systémique, à long terme	0.055
Inhalation, locale, à long terme	0.694
Voies combinées, systémiques, à long terme	-

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Caractérisation qualitative du risque (Inhalation, systémique, aiguë, Inhalation, locale, aiguë, Dermique, systémique, long terme, Dermique, systémique, aiguë, Dermique, locale, long terme, Dermique, locale, aiguë, Œil, locale) :

Mesures relatives aux équipements de protection : des mesures de conception liées au produit sont requises. Il s'agit notamment de distributeurs et de pompes spécifiques conçus pour éviter les éclaboussures et les déversements.

On considère que l'acide phosphorique contenu dans les produits de consommation interagira avec d'autres ingrédients dans des réactions acide-base et que seuls des résidus d'acide phosphorique resteront dans le produit final.

Les risques pour les consommateurs sont contrôlés de manière adéquate en utilisant le produit conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

TECNIFOL 3-8-11; TECNIFOL 12-4-4

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.